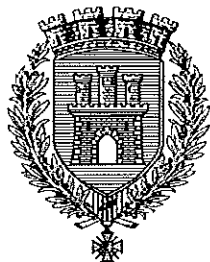


N° DEL 2014.06.04/074

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juin 2014 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

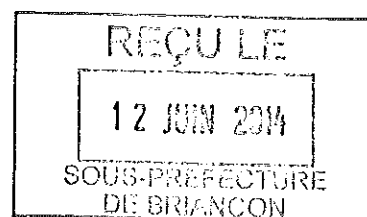
THEME : PATRIMOINE 1.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE BRIANÇON ET DE CERVIÈRES POUR L'ORGANISATION DE VISITES GUIDEES ET DE CIRCUITS - ÉTÉ 2014.

Absents-Excusés :

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro.

Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

La Direction du Patrimoine de Briançon met en œuvre, en faveur du développement culturel de la Ville et dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire, une politique de valorisation du patrimoine. Elle s'appuie sur les richesses patrimoniales de la ville, sur des actions de médiation culturelle et accompagne les chantiers de restauration.

Le patrimoine représente un enjeu essentiel dans l'offre culturelle et touristique du territoire et fait du Briançonnais une destination de choix pour un très large segment de clientèle française et étrangère.

Considérant la vocation touristique du Briançonnais, la richesse des potentialités existantes, le besoin d'information sur la ville et ses environs, la Ville de Briançon et la Commune de Cervières décident de coopérer, à nouveau pour la saison estivale 2014, afin de mettre en œuvre la politique de valorisation du patrimoine et de développement culturel définie par la municipalité de Briançon notamment dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Ce partenariat prendra la forme de visites et de circuits guidés programmés entre les mois de juillet et août 2014. Ces prestations seront réalisées par les guides conférenciers de la Ville de Briançon.

Huit (8) circuits auront lieu les 9, 16, 23, 30 juillet et 6, 13, 20 et 27 août 2014 pour un budget total de 756,24 € qui sera facturé à la Commune de Cervières par la Ville de Briançon.

Cette mission induira notamment la prise en charge du guide conférencier ainsi que la communication des prestations dans les supports suivants :

- Le programme d'activités de Briançon Ville d'Art et d'Histoire ;
- Le dossier de presse et les communiqués hebdomadaires de Briançon Ville d'Art et d'Histoire.

Une convention bipartite organisant ces prestations est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention de partenariat annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 11 JUIN 2014
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

La Ville de Briançon, représentée par Monsieur Gérard FROMM, Maire, agissant au nom et Pour le compte de ladite Ville

d'une part,

ET

La Commune de Cervières, représentée par Monsieur Jean-Franck VIOUJAS, agissant au nom et Pour le compte de ladite Commune

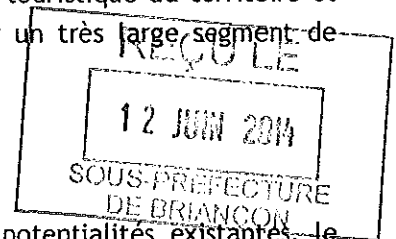
d'autre part,

PRÉAMBULE

La Direction du Patrimoine de Briançon met en œuvre, en faveur du développement culturel de la Ville et dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire, une politique de valorisation du patrimoine.

Cette politique s'appuie sur les richesses patrimoniales de la Ville, sur des actions de médiation culturelle et accompagne les chantiers de restauration.

Ce patrimoine représente un enjeu essentiel dans l'offre culturelle et touristique du territoire et fait du Briançonnais depuis longtemps une destination de choix pour un très large segment de clientèle française et étrangère.



OBJET DE LA COOPÉRATION

Considérant la vocation touristique du Briançonnais, la richesse des potentialités existantes, le besoin d'information sur la Ville et ses environs, la Ville de Briançon et la Commune de Cervières décident de coopérer, en 2014, pour mettre en œuvre la politique de valorisation du patrimoine et de développement culturel définie par la municipalité de Briançon notamment dans le cadre de la convention du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

ARTICLE 1^{er} : RÉPARTITION DES PROGRAMMATIONS

La Direction du Patrimoine de la Ville de Briançon programme des visites hebdomadaires dans le village, l'église et les chapelles de Cervières à l'attention du public touristique et des habitants du Briançonnais, organisées comme suit :

les mercredis 9, 16, 23, 30 juillet, et les 6, 13, 20 et 27 août 2014 à 15h,

soit 8 visites de 2,5 heures.

La visite guidée comprend 2,5 heures (comptant les déplacements Briançon/Cervièrès A/R).

Ces visites apparaîtront dans le programme de la Ville de Briançon «Laissez-vous conter Briançon».

ARTICLE 2 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Le tarif horaire d'un guide conférencier pour les visites extérieures à Briançon est de 35,25€ TTC.
Sur la base de 2,5 heures en comptant le temps d'aller-retour et les frais de déplacement (forfait moyen de 20 km A/R Briançon - Cervières à 0,32€/km = 6,40€) :

$2,5h \times 35,25€ = 88,13€ + 6,40€ = 94,53 €$ par visite x 8 = SOIT TOTAL TTC de 756,24 €

La Commune règle ce montant à la Ville de Briançon sur facturation.

ARTICLE 3 : LITIGES

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'appréciation ou l'interprétation de cette convention. Si toutefois un différend ne pouvait faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il sera soumis au Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 4 : DURÉE, RÉSILIATION

La présente convention prendra effet à la date de signature et est valable jusqu'au 30/08/2014 inclus. La présente convention pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Briançon, le
(En quatre exemplaires originaux)

Pour la Ville de Briançon,

Pour la Commune de Cervières,

Le Maire,
Gérard FROMM

Le Maire,
Jean-Franck VIOUJAS